

# Conditions générales de participation

## Conditions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute réservation passée par un exposant portant sur des prestations proposées par **ALLO LA LUNE** (ci-après, "l'organisateur") pour participer aux événements (ci-après « **LE SALON DE LA BD** »). Le fait de passer commande induit l'acceptation expresse par le client des présentes conditions générales de vente.

## Admission

Seules les demandes de participation entièrement remplies et validées pourront être prises en considération. Elles devront être accompagnées du paiement total de la commande. Les demandes de participation sans paiement ne seront pas prises en considération. Nonobstant le paiement de la commande, sa facturation ou son encaissement, l'admission du demandeur ou de sa société demeure soumise à un examen préalable.

En cas de refus, cette décision sera notifiée au demandeur ou à sa société par **ALLO LA LUNE** et les sommes déjà versées seront remboursées. Par contre cette somme est perdue pour l'exposant si le demandeur retire sa participation (voir section désistement).

L'admission est prononcée par le mail de confirmation envoyé par **ALLO LA LUNE**. À ce titre, compte tenu des contraintes imposées par le placement des exposants, **ALLO LA LUNE** se réserve le droit d'établir le plan d'implantation et de décider de l'emplacement des exposants.

## Désistement

La validation électronique de la demande de participation constitue un engagement. Tout désistement à moins de 30 jours avant le début de l'événement ne pourra donner le droit à un quelconque remboursement.

Il en sera de même si **ALLO LA LUNE** a pu attribuer à un tiers l'emplacement initialement réservé. Si l'exposant n'a pas occupé son emplacement au cours de la manifestation, et ce sans prévenir l'organisation, il ne pourra pas compter sur un quelconque remboursement.

En cas d'annulation ou de report à l'initiative de la société d'**ALLO LA LUNE**, l'intégralité des paiements et arrhes versés par la société ou l'exposant seront reversés. Aucun dédommagement supplémentaire autre ne sera versé de la part d'**ALLO LA LUNE** ; de plus la société et/ou l'exposant s'engage à renoncer à toute poursuite allant en ce sens.

## Exécution de la commande

La commande est exécutée selon les informations portées par le client sur le formulaire d'inscription en ligne, pour autant qu'elles soient conformes aux règles de réservation.

**ALLO LA LUNE** se réserve le droit de ne pas procéder à l'exécution des prestations demandées si celles-ci ne satisfont pas la législation en vigueur. Dans cette hypothèse, **ALLO LA LUNE** en informera le client et la commande sera suspendue jusqu'à réception d'informations complémentaires.

**ALLO LA LUNE** est soumise à une obligation de moyen et non de résultat, **ALLO LA LUNE** ne saurait-être tenue pour responsable en cas de ventes insuffisantes et de chiffre d'affaire pas assez élevé. Les réclamations relatives à l'exécution des prestations doivent être formulées par écrit à **ALLO LA LUNE** avant la fermeture de la manifestation au public. Aucune réclamation ne sera reçue après cette date.

## Facturation et paiement

Tous les prix indiqués (sauf précision contraire) sur les tarifs émanant d'**ALLO LA LUNE** sont exprimés en Euros sur une base toutes taxes comprises.

Tous les virements devront avoir **OBLIGATOIREMENT** pour désignation : **LE SALON DE LA BD**. Si vous représentez une entreprise, merci d'effectuer le règlement avec le RIB de votre entreprise et non pas en tant que particulier. De la même manière, merci de remplir la fiche information transmise avec les informations de l'entité qui règlera la manifestation.

En cas de non-paiement du solde à l'échéance, **ALLO LA LUNE** se réserve le droit de disposer de l'emplacement concédée et/ou sera en droit d'interdire à l'exposant d'occuper son stand au cours de la manifestation et le montant total est dû à **ALLO LA LUNE**. Les paiements par chèque devront obligatoirement être envoyés en courrier simple (pas de lettre recommandée).

## Droit à l'image

L'exposant autorise et à titre gracieux **ALLO LA LUNE** :

- À réaliser, s'il le souhaite, des photos et ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.
- À utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaire, en France comme à l'étranger et ce sans limitation de durée.
- À citer et à reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support, en France comme à l'étranger et ce sans limitation de durée suivant la signature du présent document.

## **Responsabilité et Assurance**

**Le matériel** prêté et installé reste la propriété d'**ALLO LA LUNE**, le client est responsable de toute détérioration ou disparition pouvant affecter ledit matériel.

En cas de détérioration ou de disparition du matériel fourni, le client sera redevable de tous les frais de réparation dudit matériel ou de son remplacement ainsi que de tout préjudice immatériel qui en découlerait, notamment celui de son indisponibilité.

L'exposant est seul responsable des objets et de tous autres biens qu'il propose sur son stand ou dans le stock. Il doit en assurer la sécurité et assumera l'entière perte en cas de vol, bris ou toutes autres dégradations.

## **Règlement intérieur**

- 1) La participation au marché, est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement.
- 2) Le marché est organisé par l'entreprise **ALLO LA LUNE**, selon les lois en vigueur les y autorisant.
- 3) La participation au marché est subordonnée à l'acceptation et au respect sans condition ni réserve du présent règlement.
- 4) Si la manifestation n'avait pas lieu pour cause de force majeure, les organisateurs ne pourraient en être tenus responsables et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité.
- 5) Les organisateurs se réservent de plus le droit de refuser l'accès au marché ou d'en expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon eux, une telle action.
- 6) Les horaires d'ouverture du marché sont de 11h00 à 20h00 le samedi et le dimanche. Les exposants seront en droit de ne pas démonter leur stand pour la nuit du samedi au dimanche.
- 7) En raison de l'activité de Ground Control - toute nourriture et boisson venant de l'extérieure ne seront pas tolérées sur le site.
- 8) Seul un stationnement temporaire sera toléré pour le déchargement des exposants sur le quai de livraison.

## **Stands**

- 1) Seuls les dossiers d'inscriptions complets, parvenus aux organisateurs, seront pris en considération (dans la mesure des places disponibles). Un dossier est considéré comme complet s'il comporte la fiche d'inscription, la fiche information et le règlement, dûment remplis et signés par le responsable du stand.
- 2) L'emplacement des stands est géré par les organisateurs, en essayant de tenir compte des souhaits sur la base du "premier inscrit, premier à choisir".
- 3) L'obtention d'un stand doit être confirmée par les organisateurs par mail.

## **Assurance et détériorations**

- 1) Les exposants s'engagent à s'assurer pour les dommages qu'ils pourraient occasionner à des tiers ainsi que pour les pertes, vols, destructions ou détériorations de leurs matériels et objets, ce dont les organisateurs ne pourraient, en aucun cas, être tenus responsables même en dehors des heures ouvrées du marché
- 2) Si un exposant est reconnu responsable de dégradations des locaux ou de leur contenu, l'ensemble de celles-ci sera mis à sa charge.

## **Installation / désinstallation**

Tous les stands devront être complètement aménagés au plus tard pour l'ouverture au public, samedi et dimanche à 11h00. Les exposants devront désinstaller leur stand le dimanche avant 20h00.

Les horaires d'arrivées seront précisés sur le mail récapitulatif envoyé 1 semaine avant la date du marché.

## **Sécurité et nettoyage**

Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité du site. Ils doivent notamment respecter les emplacements et dimensions des stands fournis ainsi que la disposition des tables.